

EPF BRETAGNE

Parking sis 10, Place de l'Odéon
GOUESNAC'H (29)
Opération : 20-29060-1

Etude historique, documentaire et de vulnérabilité (INFOS) - Estimation des coûts de déconstruction

Rapport

Réf. BURGEAP : R1026755-01 / LB2700273 / CV_LB0000646

JLAN / JTR / NN

05/05/2023



EPF BRETAGNE

Parking sis 10, Place de l'Odé
GOUESNAC'H (29)
Opération : 20-29060-1

Etude historique, documentaire et de vulnérabilité (INFOS) - Estimation des coûts de déconstruction

Pour cette étude, le pilote est M. LANSEMAN.

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation/Supervision	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	05/05/2023	01	J. LANSEMAN		J. TRZEPALKOWSKI		N. NIVALT	

Numéro de contrat / de rapport :	R1026755-01 / LB2700273 / CV_LB0000646
Numéro d'affaire :	2126
Domaine technique :	SP01
Mots clé du thésaurus	ETUDE HISTORIQUE, DOCUMENTAIRE ET DE VULNERABILITE - ESTIMATION DES COUTS DE DECONSTRUCTION

Agence Loire-Bretagne - 24, quater rue Jan Palach - 44220 Couëron CEDEX
Tél : 02.40.38.67.06 • Fax : 02.40.85.68.50 • burgeap.nantes@groupeginger.com

Prestation globale

INFOS

RESUME NON TECHNIQUE (sur 2 pages)

Dans le cadre de l'acquisition d'un parking sis 10, Place de l'Odét sur la commune de Gouesnac'h (29), l'EPF BRETAGNE a missionné GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une étude historique, documentaire et mémorielle dans le but d'estimer d'une part, la qualité environnementale du milieu souterrain au droit du site, et, d'autre part, les coûts de décroutage de l'enrobé, ainsi que d'une estimation des coûts de retrait du parking.

Le site étudié correspond à la parcelle cadastrale n°545 de la section AA (superficie totale de 1 280 m²).

Cette parcelle fait partie d'un projet plus important en lien avec l'ancien hôtel Rives de l'Odét localisé hors site pour lequel une étude historique a déjà été réalisée par GINGER BURGEAP en 2020 (rapport référencé RSSPLB10969 -01). Suite aux recommandations de cette étude historique, le site a fait l'objet de diagnostics de pollution.

Le projet est en cours de définition, mais s'orienterait vers la construction de logements collectifs et d'espaces verts. La création d'espaces potagers et/ou fruitiers n'est pas projetée.

Concernant les activités recensées sur le site et les risques potentiels de pollution des sols

La visite de site du 06/04/2023 a permis d'identifier les usages d'un parking en enrobé et d'un espace vert, non entretenu. Le parking semble dater des années 1970 environ d'après les photographies aériennes anciennes, auparavant le site correspondait à des champs/prairies. Aucun bâtiment n'est présent sur la parcelle étudiée. L'hôtel Rives de l'Odét est déjà présent en 1969, le quartier résidentiel autour du site est en cours de construction en 2005.

En outre, aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n'est recensée par la Préfecture et les archives départementales du Finistère au droit du site étudié. Le site n'est pas recensé dans les bases de données CASIAS, BASOL¹ et SIS. Deux ICPE sont relevées dans un rayon de 1 km autour du site. Ils se trouvent soit en latéral, soit sans lien hydrogéologique avec le site, le plus proche étant à environ 70 m au Sud. Le site d'étude semble peu vulnérable à une pollution provenant de ces sites.

Au regard de ces éléments et par précaution, notamment par rapport à la présence éventuelle de remblais exogènes ou à d'éventuelles fuites d'huiles/de carburants de véhicules, il est recommandé des investigations dans le cadre de la recherche de pollution dans le milieu souterrain (4 sondages pour prélever les sols et analyses en laboratoire), avec un délai à prévoir de 3 mois et un budget d'environ **2 à 4 k€ HT**. Par ailleurs, l'apport de remblais de « mauvaise » qualité (non-inertes et/ou impactés) lors de l'aménagement du parking ne peut être exclu.

Concernant les estimations des coûts de déconstruction

Au vu de l'étude des documents disponibles, de la visite du site et selon les hypothèses prises en compte, l'estimation des coûts des travaux de déconstruction du parking (hors aléa amiante) est d'environ **15 k€ HT**.

Notons que l'estimation des coûts de déconstruction du parking peut être revue à la hausse dans le cas où l'enrobé serait amiante ou présenterait des concentrations en HAP supérieures au seuil d'acceptabilité en ISDI. Dans ce cas, un aléa entre **65 et 70 k€ HT** peut être considéré.

Dans ces conditions, GINGER BURGEAP recommande :

- un diagnostic amiante et HAP sur enrobé pour un budget estimé à **2-3 k€ HT** (3-4 échantillons). Selon les résultats du diagnostic cet enrobé pourra être revalorisé.

Le tableau de l'**Annexe 4** présente le détail du calcul des coûts de déconstruction du parking.

¹ Nouvellement appelé « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée »

RESUME TECHNIQUE / CONCLUSION

Prestation globale : INFOS	
Données d'entrée	
Donneur d'ordre	EPF BRETAGNE
Dénomination / Localisation du site	Parking sis 10, Place de l'Odét GOUESNAC'H (29) Opération : 20-29060-1 Cf. localisation sur la Figure 1
Référence cadastrale (superficie totale)	Parcelles cadastrales n°545 de la section AA
Superficie	1 280 m ² (selon le cadastre)
Référence de l'EPF BRETAGNE	Opération 20-29060-1
Contexte de la mission	Portage foncier de l'EPF BRETAGNE pour le compte de la collectivité locale en vue d'un réaménagement du site.
Projet d'aménagement	Le projet est en cours de définition, mais s'orienterait vers la construction de logements collectifs et d'espaces verts. La création d'espaces potagers et/ou fruitiers n'est pas projetée.
Prestation élémentaire : Visite de site (A100)	
Date de visite	Le 06/04/2023 par un collaborateur de GINGER BURGEAP
Usage actuel du site (Figure 5)	Le site correspond à un parking en enrobé avec espace vert, non entretenus – l'enrobé est en moyen état.
Mesures d'urgence	Sans objet
Prestation élémentaire : Etudes historique, documentaire et mémorielle (A110)	
Activités et procédés Cf. Figure 5	D'après les photographies aériennes anciennes, les activités relevées au droit du site étudié ont été les suivantes : • Avant 1969 : l'ensemble du site correspond à des champs/prairies. Les bâtiments en bordure de voirie de l'hôtel Rives de l'Odét étaient construits ; • En 1976 : Le site correspond à un parking potentiellement en lien avec l'hôtel Rives de l'Odét. Plusieurs véhicules stationnés sont visibles sur la photographie ; • Depuis 1976 : Peu d'évolution du site. Le quartier résidentiel autour du site est en cours de construction en 2005.
Produits utilisés et modalités de gestion	Néant
Incidents / Accidents répertoriés ou rapportés	La base de données ARIA ne recense pas d'accident sur la commune de Gouesnac'h (29).
Données CASIAS / BASOL / SIS / ICPE	Le site n'est pas référencé dans les bases de données CASIAS du BRGM, BASOL et SIS du Ministère en charge de l'Environnement. Aucun site CASIAS/BASOL/SIS n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site. Deux sites ICPE sont présents en latéral ou sans lien hydrogéologique supposé, dont un à environ 70 m au Sud-Ouest du site. Seul ce dernier est susceptible d'avoir engendré un impact sur les milieux au droit du site au regard de sa localisation proche.
Situation administrative	Aucune ICPE n'est recensée par la Préfecture et les archives départementales du Finistère au droit du site étudié.
Zones à risque de pollution	• Les éventuelles fuites d'huiles/de carburants des véhicules stationnés ; • Les éventuels remblais présents sous l'enrobé.

Prestation élémentaire : Etude de vulnérabilité (A120)

Contexte environnemental
Cf. Figures 2 et 3 et 4

Géologie : D'après la carte géologique au 1/50 000 n°346 de Quimper (BRGM, 1999), les formations géologiques susceptibles d'être rencontrées au droit de la zone d'étude sous d'éventuels remblais sont : Gneiss fins micacés et micaschistes (profondeur exacte inconnue).

Hydrologie : Le contexte hydrologique est présenté sur la **Figure 4**. Le site d'étude se trouve à 2 km du fleuve l'Odette localisé à l'Ouest. Deux cours d'eau (à priori affluents du fleuve) sont localisés en parties Sud et Est à plus de 200 m du site dont un en aval hydrogéologique supposé. Ils sont peu sensibles (absence d'usage) et moyennement vulnérables à une potentielle contamination des sols au droit du site.

Hydrogéologie : Au moins deux nappes sont présentes au droit de la zone d'étude.

- La nappe de subsurface peu profonde (>5 m), présente dans les altérations du socle dont l'écoulement est supposé vers l'Est selon la topographie locale. Compte tenu de la proximité de l'océan Atlantique, les écoulements sont toutefois potentiellement influencés par l'effet du marée.
- La nappe profonde (profondeur inconnue) présente dans les fractures et fissures du socle. Son sens d'écoulement n'est pas connu.

Environs du site : Le site est localisé en centre-bourg de la commune de Gouesnac'h à environ 220 m de la Mairie au Nord-Ouest. Plusieurs habitations avec jardins sont présentes à proximité. Un service médical est présent juste en face du site, ainsi que quelques commerces autour du site. Deux écoles sont présentes en partie Sud du site à environ 100 m. L'environnement du site peut donc être considéré comme sensible.

Ressources en eaux : La base de données BSS recense deux ouvrages dans un rayon de 1 km autour du site. Ils sont localisés en latéral ou sans lien hydrogéologique supposé à plus de 400 m du site. Ils sont considérés comme faiblement vulnérables à une potentielle pollution provenant du site. Ils sont néanmoins considérés comme sensibles de par leurs usages (usage domestique) ou le manque d'informations concernant leur usage. La présence de puits privés non recensés n'est pas à exclure.

Le site d'étude ne semble pas faire partie d'un périmètre de protection de captage AEP et aucun captage AEP n'est localisé à proximité ou en aval hydrogéologique du site.

Zones naturelles remarquables : Le site ne fait pas partie d'une zone naturelle remarquable.

Aucune zone naturelle remarquable n'est présente dans un rayon de 500 m autour du site étudié. La zone naturelle la plus proche est située à environ 1,5 km à l'ouest du site (amont hydrogéologique supposé).

Milieux	Vulnérabilité	Justification	Sensibilité	Justification
Sols	Modérée	Recouvrement sur site (enrobé) mais en moyen état / espace vert	Forte	Projet de logements collectifs - espace vert - voirie
Eaux souterraines de subsurface	Modérée	Nappe peu profonde / recouvrement selon les endroits	Modérée	Présence potentielle de puits non recensés autour du site / Absence d'ouvrages recensés en aval
Eaux souterraines profondes	Faible	Nappe de socle profonde	Modérée	Absence de captage AEP et de périmètre de protection / Présence de points BSS Eau (forage eau) captant la nappe profonde.
Eaux superficielles	Faible à Modérée	Eloignement (cours d'eau le plus proche à environ 440 m au Sud du site)	Faible	Absence d'usage pour les cours d'eaux les plus proches
Zones remarquables	Faible	ZNIEFF la plus proche à plus de 1,5 km du site	Forte	Zones sensibles par définition

Schéma conceptuel	
Schéma conceptuel initial	Détails en Figure 6 .
Eventuel programme de diagnostic de pollution (A130)	
Eventuel programme d'investigations de DIAG	Détails en Figure 7 et Tableau 1 .
Budget estimatif des études / délais	- DIAG (Phase 2) avec 4 sondages et analyses de sols : 2 à 4 K€ HT - délai de 3 mois ; - Un diagnostic amiante et HAP sur enrobé devra être réalisé au préalable. En l'absence de ce diagnostic des pré-trous devront être réalisés au droit des sondages dans les enrobés en SS4.
1 ^{er} estimatif des coûts de gestion de la pollution	A titre de précaution, un budget de 15 à 20 K€ HT peut être retenu pour gérer de l'ordre de 100 m³ de terres polluées en filière spécifique (ISDND) qui seraient découvertes fortuitement sur le site. Maîtrise d'œuvre dépollution : sans objet, gestion des éventuelles pollutions envisagée dans le cadre des travaux de démolition.
Prestation additionnelle : Estimation des coûts de déconstruction	
Données de diagnostic	Absence de bâtiments – Absence de diagnostic amiante et HAP sur enrobé
Hypothèses prises en compte	Travaux de décroutage effectués en une seule phase. Conservation des clôtures du site. <u>Défrichage</u> : Conservation des arbres. Retrait des haies/buissons. Pas d'information sur les ouvrages et réseaux enterrés. Pas de prise en compte de pollution du sous-sol ou de remblais impactés ou non inertes. <u>Remise en état</u> : nivellement de l'ensemble du site.
Estimation des coûts de déconstruction du parking Cf. détails en Annexe 4 .	Environ 15 k€ HT. Notons que l'estimation des coûts de déconstruction du parking peut être revue à la hausse dans le cas où l'enrobé serait amianté ou présenterait des concentrations en HAP supérieures au seuil d'acceptabilité en ISDI. Dans ce cas, un aléa entre 65 et 70 k€ HT peut être considéré. Aléa conduite enterrée amianté : 4 k€ HT
Recommandations et budgets	Diagnostic amiante et HAP sur enrobé pour un budget estimé à 2-3 k€ HT. Déconnexion préalable des réseaux Maîtrise d'œuvre déconstruction : environ 3 K€ HT.

FIGURES



Figure 1 : Localisation sur vue IGN du site d'étude	8
Figure 2 : Carte géologique (BRGM)	9
Figure 3 : Localisation du site (avec mention des sites recensés par ARIA/CASIAS/BASOL/SIS/ICPE dans un rayon de 1 km)	10
Figure 4 : Contexte environnemental (avec localisation des cibles potentielles dans un rayon de 1 km)	11
Figure 5 : Description du site et des usages	12
Figure 6 : Schéma conceptuel (usage futur sans mesure de gestion)	13
Figure 7 : Investigations prévisionnelles recommandées	14

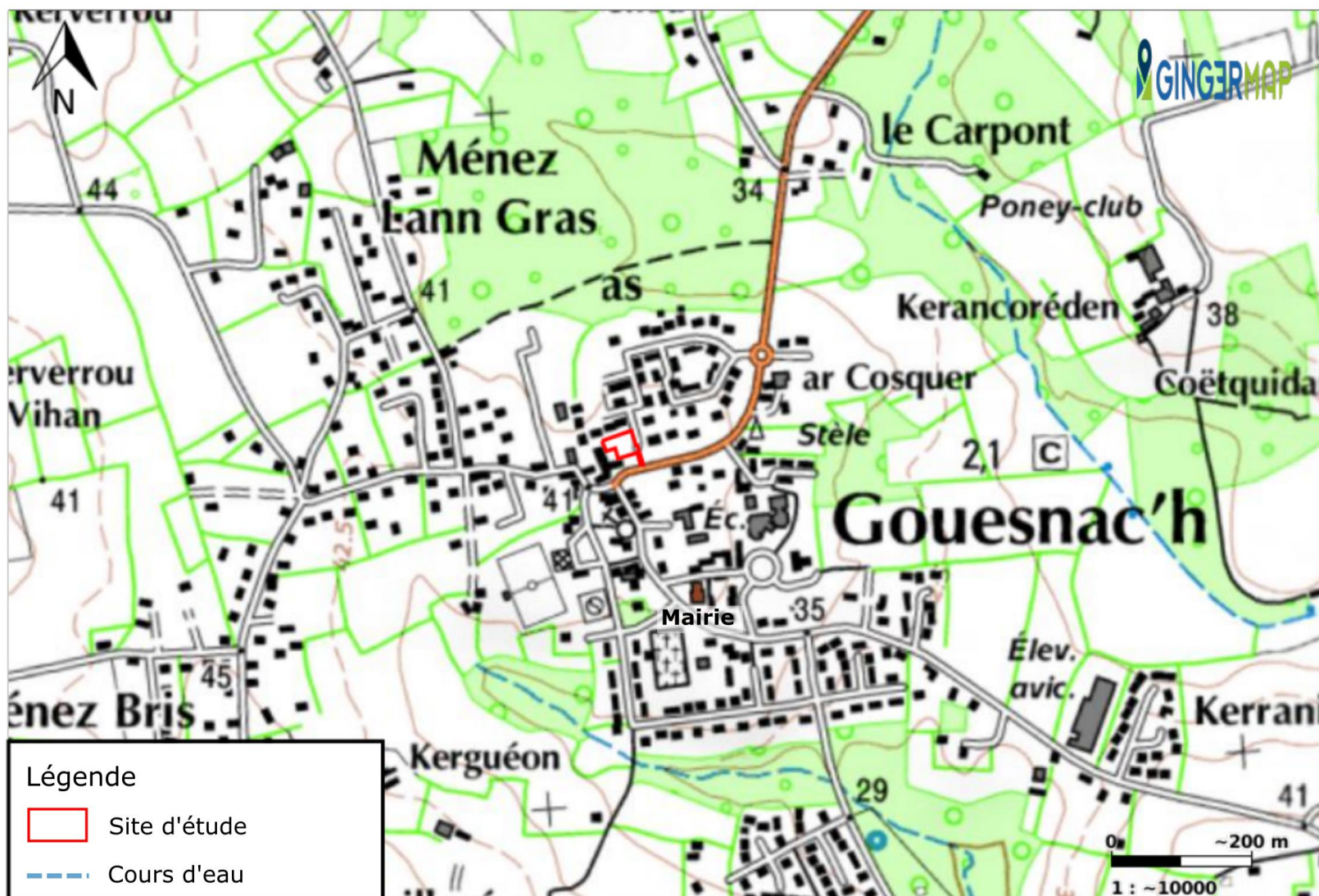


Figure 1 : Localisation sur vue IGN du site d'étude

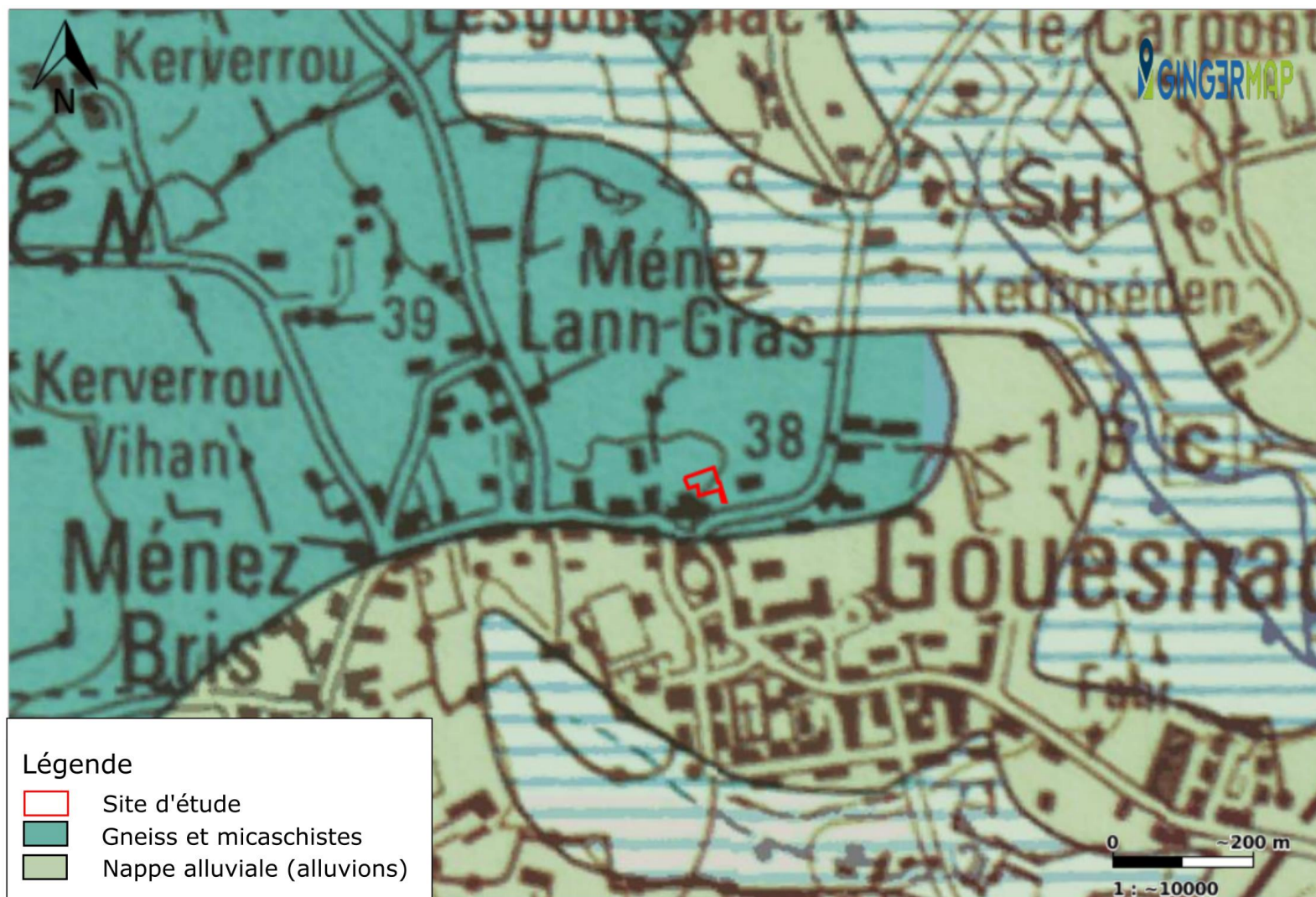
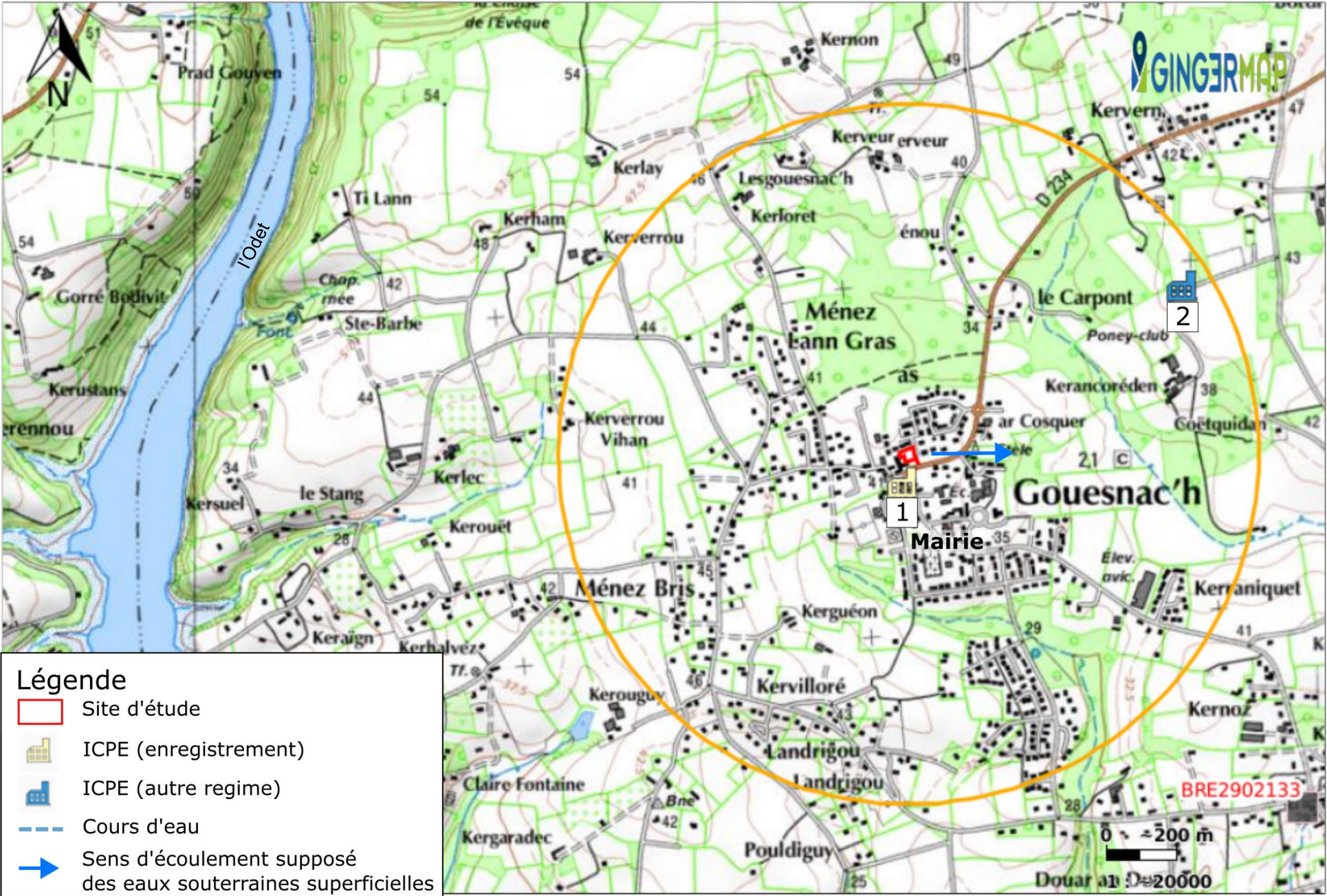


Figure 2 : Carte géologique (BRGM)



CASIAS	ARIA	BASOL/SIS	ICPE	Numéro sur la Figure 3	Numéro CASIAS ou ICPE	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position hydrogéologique supposée par rapport au site
☐	☐	☐	☒	1	0005500783	En fin d'exploitation	Stockage/ démontage de VHU	70 m au Sud du site, en latéral hydrogéologique
☐	☐	☐	☒	2	0005518638	Non communiqué	Elevage (aucune autre information)	900 m au Nord-Est du site, sans lien hydrogéologique

Figure 3 : Localisation du site (avec mention des sites recensés par ARIA/CASIAS/BASOL/SIS/ICPE dans un rayon de 1 km)

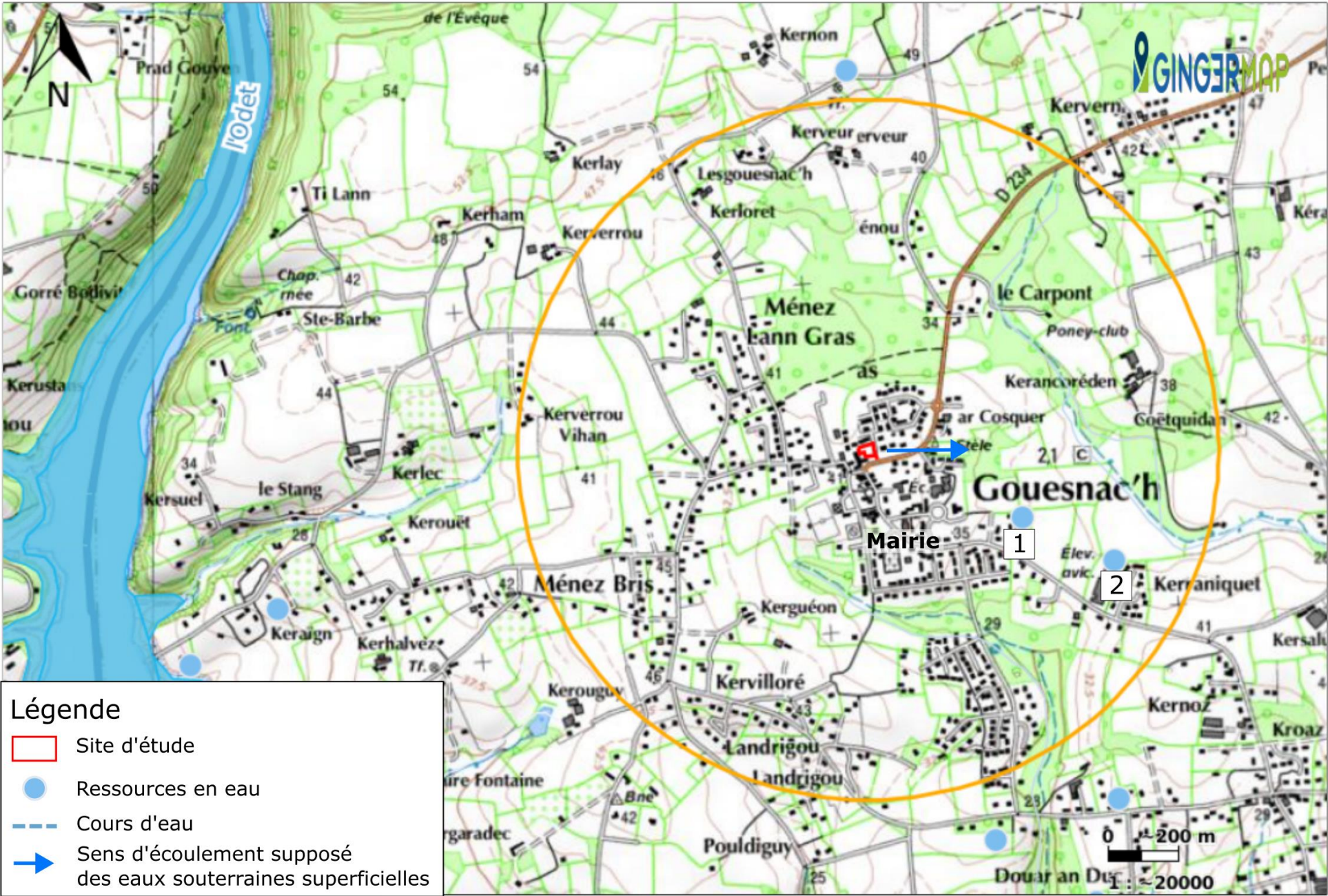


Figure 4 : Contexte environnemental (avec localisation des cibles potentielles dans un rayon de 1 km)

Numéro sur la Figure 4	Référence du point de prélèvement	Type de captage	Etat / Usage	Niveau d'eau / surface	Profondeur de l'ouvrage (m)	Nappe captée	Volume	Distance et position hydrogéologique supposée par rapport au site
1	BSS000ZFJK	Forage	Non renseigné / usage domestique	Non renseigné	43	Socle métamorphique	Non renseigné	480 m au sud du site, en aval – latéral hydrogéologique
2	BSS000ZFFT	Forage	Non renseigné	Non renseigné	52	Socle métamorphique	Non renseigné	770 m au sud du site, en aval – latéral hydrogéologique



Figure 5 : Description du site et des usages

Voies d'exposition retenues
Logements
(3) Inhalation de composés volatils
Espaces extérieurs sans recouvrement
(1) Inhalation de poussières contaminées
(2) Ingestion de sols et poussières contaminés
(3) Inhalation de composés volatils
Espaces extérieurs avec recouvrement
(3) Inhalation de composés volatils

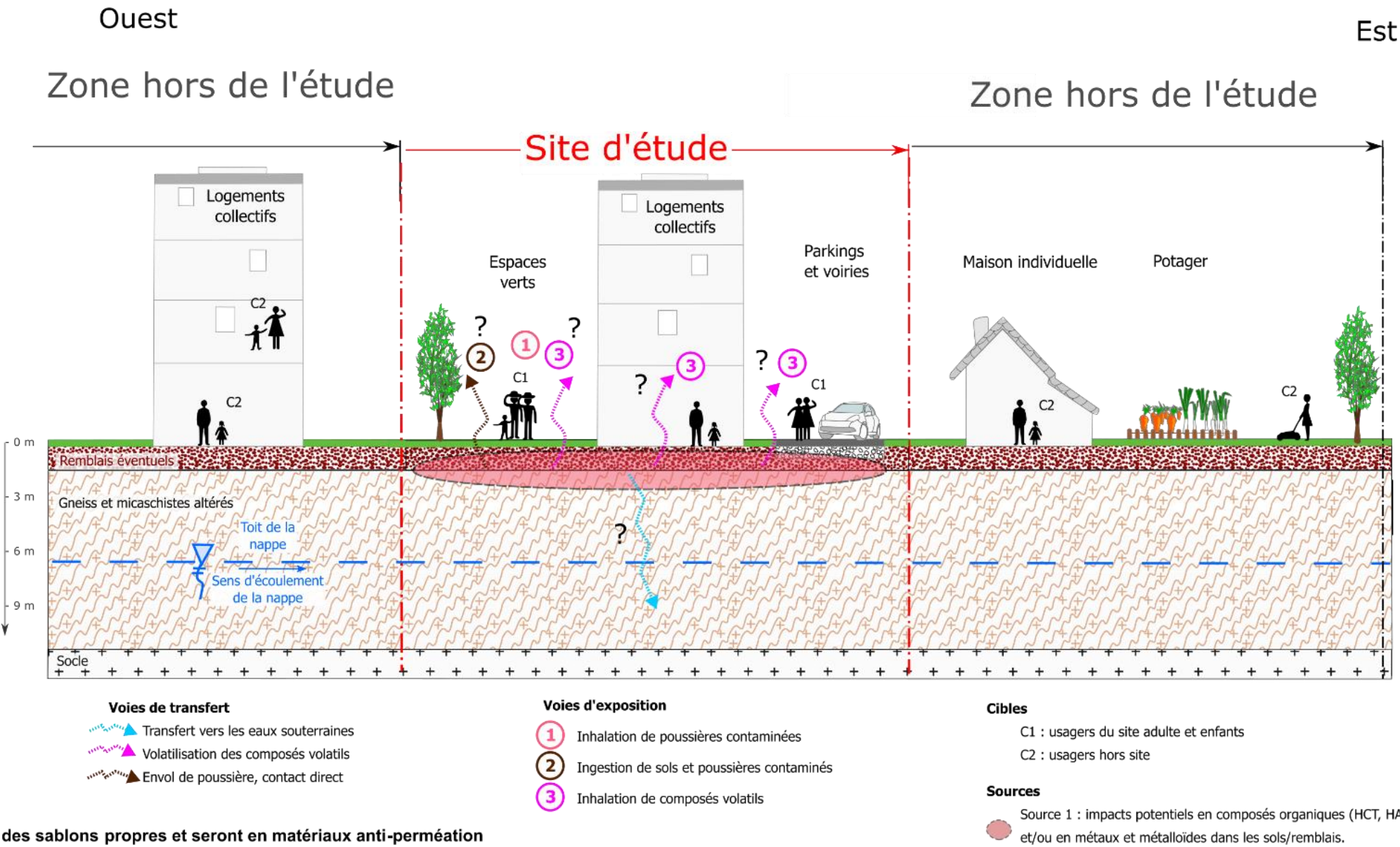


Figure 6 : Schéma conceptuel (usage futur sans mesure de gestion)

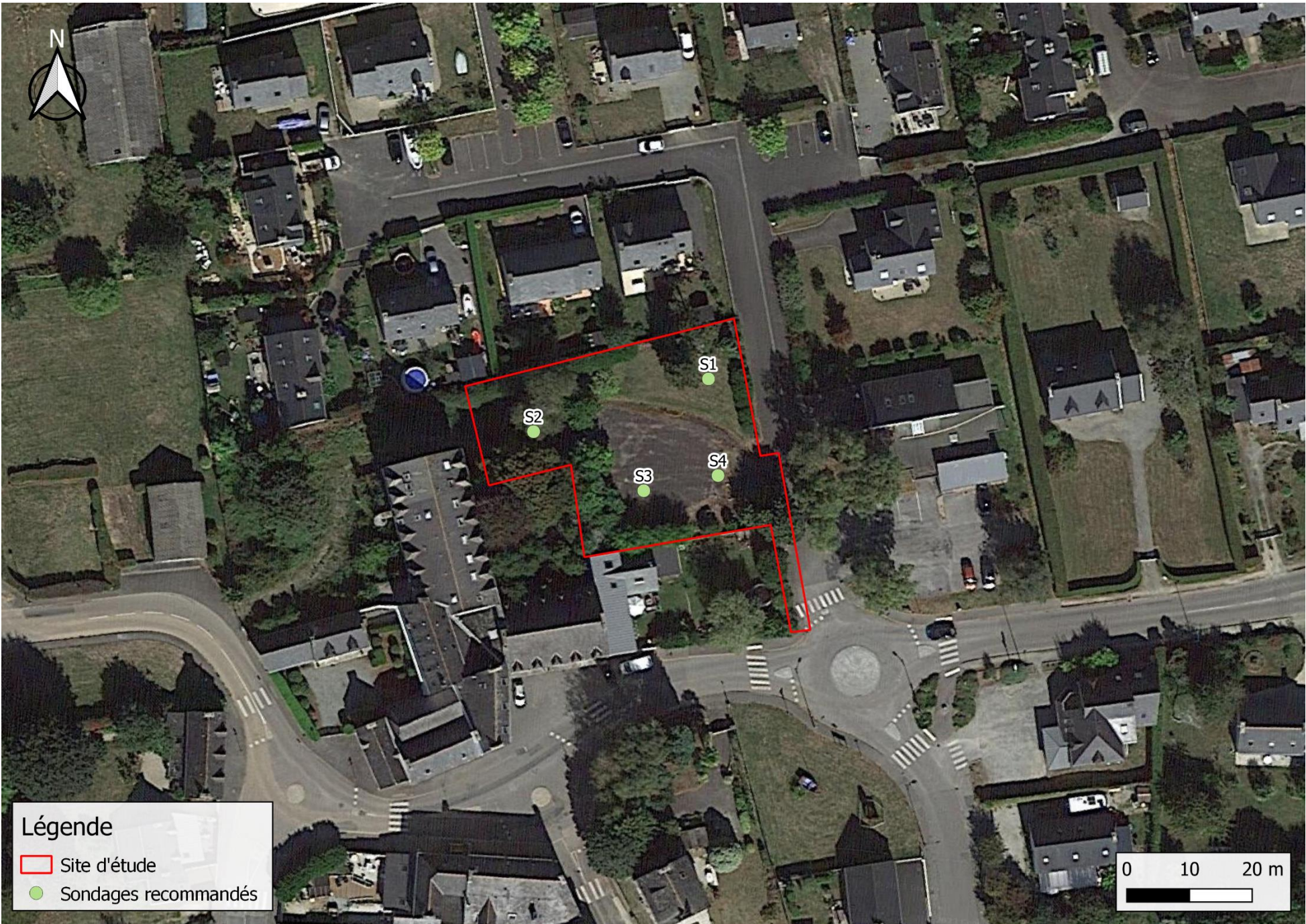


Figure 7 : Investigations prévisionnelles recommandées

Tableau 1 : Investigations et analyses prévisionnelles recommandées

Parcelle (dénomination courante)	Activité / installation visée	Matériel de sondage	Prof. (m)	Nombre de sondage	Linéaire de sondage (m)	Analyses en laboratoire sur échantillon							Mesures sur site (PID, paramètres physico- chimiques, ...)
						8 métaux	HC	HC C5-C10	HAP	BTEX	COHV	Caractérisation "déchets inertes"	
												sur brut et éluat	
Milieu "sols"													
545 AA	Parking	Foreuse mécanique	2	3 (S2 à S4)	6	6	5	5	5	5	3	1	Mode opératoire conforme au CCTP de l'accord-cadre
	Espace vert			1 (S1)	2	2	2	2	2	2	1	1	
TOTAUX				0	8	8	7	7	7	7	4	2	

8 métaux : arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc
TPH : total petroleum hydrocarbons (coupe pétrolière)
HC : indice hydrocarbures C10-C40 (découpage en 4 fractions minimum inclus)
HC C5-C10 : hydrocarbures volatils
HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques (16 composés)
BTEX : benzène, toluène, ethylbenzène, xylènes
COHV : composés organo halogénés volatils (13/19 composés)
Caractérisation des déchets inertes (arrêté du 12/12/2014) : sur brut : HC, HAP, BTEX, PCB, COT Carbone Organique Total
sur éluat : 8 métaux, baryum, molybdène, antimoine, sélénium, chlorures, fluorures, sulfates, indice phénols, fraction soluble, COT

ANNEXES



- Annexe 1. Reportage photographique commenté
- Annexe 2. Guide de visite renseigné
- Annexe 3. Source des données historiques et documentaires recueillies
- Annexe 4. Estimation des coûts de déconstruction
- Annexe 5. Cartographie des réseaux existants
- Annexe 6. Glossaire
- Annexe 7. Limites d'utilisation d'une étude de pollution

Annexe 1.

Reportage photographique commenté

Cette annexe contient 1 page.

Parcelles 545 AA



Photo n°1 : Vue vers l'Ouest



Photo n°2 : Vue vers le Nord



Photo n°3 : Vue vers le Sud



Photo n°4 : Vue vers le Sud depuis la rue Hent Park Vorc'h



Photo n°5 : Espace vert au Nord



Photo n°6 : Vue vers l'Ouest (partie non visitée)

Annexe 2.

Guide de visite renseigné

Cette annexe contient 4 pages.

1. Visite sur site

1.1 Identification des interlocuteurs

Date :	06/04/2023
Visite réalisée par :	J. LANSEMAN (GINGER BURGEAP)
En présence de (nom, fonction, coordonnées) :	-
Documents consultés :	Fiche de liaison opération Marché AMO 2019-0015

1.2 Identification du site

Adresse : 10, Place de l'Odét à Gouesnac'h (29)

Références cadastrales : Parcelle cadastrale n°545 de la section AA

Superficie totale : 1 280 m²

Usage actuel (friche, site industriel en activité, usage agricole...) : Parking

Propriétaire actuel : non connu.

Exploitant(s) actuel(s) : -

Site ICPE : Non

1.3 Conditions générales d'accès

Site clôturé ? Non, excepté la partie Ouest vers l'hôtel surveillé ? Non

1.4 Informations sur les réseaux enterrés

Pas de plan transmis. Absence de grille d'évacuation d'eau pluviale sur site.

1.5 Bâtiments présents

Sans objet.

1.6 Activités pratiquées et installations potentiellement polluantes (sauf stockages)

Ref sur plan	Activité pratiquée ou installation potentiellement polluante	Période (de .. à ..)	Accident connu ? Autre commentaire ?
Site	Parking (stationnement de véhicules)	Non connue	-

1.7 Stockages ou dépôts

Sans objet.

1.8 Présence de puits ou piézomètres

Aucun puits ou piézomètre observé sur la parcelle visitée.

1.9 Rejets liés à l'activité du site

Aucun rejet particulier observé sur la parcelle visitée.

1.10 Autres informations

Préciser le type de couverture des espaces extérieurs (dallage ? bitume ? non recouverts ?) **Enrobé.**

Nécessité de prévoir du débroussaillage ? **Non**

Autres : **RAS**

1.11 En cas d'intervention

Hauteur min/max sous plafond : **Sans objet**

Présence de dalle ? Épaisseur ? **Enrobé – épaisseur non connue.**

Espaces encombrés ? **Non.**

Évacuations des gaz d'échappement (possibilité de créer un courant d'air ? Prévoir extracteur auto ?)
Sondages en extérieur.

2. Visite hors site

2.1 Identification des usages hors site

Rayon approximatif de la visite autour du site (mètres) : 50 m

Etablissements et activités au voisinage du site	Cocher	Localisation *	Commentaires & détails **
Agricole			
Forestier			
Industriel			
Commercial	X	Sud/Est	Salon de coiffure - pharmacie
Établissement sensible ***	X	Est/Sud	Cabinet d'infirmerie/Médecin – école primaire
Habitat individuel	X	Autour	Anciens Urbain Présence de jardins potagers ? possible Présence de puits privés ? possible
Habitat collectif			
Autre			

* localisation par rapport au site (Nord, Sud,...Amont, Aval)

** Noter les types de constructions (sur vide sanitaire, sous-sols, plain-pied...)

*** établissements scolaires, crèche, établissements sportifs, parcs, jardins publics, jardins ouvriers

2.2 Milieu naturel

Proximité de cours d'eau ?	non	Description ?	Usage ?
Présence de sources ?	non	amont/aval	Usage ?
Proximité d'une zone naturelle sensible ?	non		
Présence de captages ?	non	Description ?	Usage ?

2.3 Autres observations

Proximité d'un axe routier important ? Oui

Ruissellement ? Infiltration espace vert et stagnation/ruissèlement sur enrobé

Dénivelé important (pente générale vers...) ? terrain plat.

► **Recommandations sur les mesures d'urgence à prendre**

<i>Proposition de mesure d'urgence</i>	<i>cocher</i>	Commentaires et détails
Restriction d'accès au site, surveillance		RAS
Evacuation du site ou de ses abords		RAS
Enlèvement de sources de pollution (déchets, bidons fuyards...)		RAS
Confinement ou recouvrement des sols		RAS
Mesures de protection ou limitation de l'usage des eaux de surface		RAS
Mesure de protection ou limitation de l'usage des eaux souterraines sur site ou hors site		RAS
Mesure de protection ou limitation de l'usage des sols (cultures notamment)		RAS
Bâtiments ou autre superstructure à démolir		RAS
Comblement de vides		RAS
Autres		RAS

Annexe 3. Source des données historiques et documentaires recueillies

Cette annexe contient 9 pages.

- Organismes et bases de données consultées
- Photographies aériennes à différentes dates

<i>Organisme consulté</i>	<i>Nature des données/références</i>	<i>Information obtenue</i>
Mairie de Gouesnac'h	Courriel envoyé le 18/04/2023	Absence de réponse dans le délai imparti à l'étude
IGN	Photographies aériennes (1948 - 2012)	Voir en pages suivantes
IGN	Topographie, situation géographique	Voir Figure 1
Préfecture du Finistère - Service ICPE	Courriel envoyé le 18/04/2023	Aucun dossier ICPE (réponse par courriel du 19/04/2023 par M. Julien LEFILLEUL)
Archives départementales du Finistère	Courriel envoyé le 18/04/2023	Aucun document concernant le site (réponse par courriel le 19/04/2023)
ARS du Finistère	Captages d'eau potable - Courriel envoyé le 21/04/2023	Absence de périmètre de protection (réponse par courriel du 21/04/2023 par M. Hervé HELARY)
BRGM/Infoterre	Géologie et captages	Voir Figures 2 et 4
CARMEN	Zones naturelles remarquables	Eloignement des zones naturelles : la plus proche est située à environ 1,5 km à l'ouest du site.
Ministère en charge de l'Environnement / BASOL (Sites pollués)	Localisation et situation des sites potentiellement pollués	Voir Figure 3
Ministère en charge de l'Environnement / CASIAS / ARIA (Sites industriels, activités de service, accidents portant atteinte à l'Environnement)	Localisation, activités et situation des sites industriels et activités de service	Voir Figure 3
Carte géologique	n°346 de Quimper	Géologie



Photographie aérienne de 1948



Photographie aérienne de 1961



Photographie aérienne de 1969



Photographie aérienne de 1976



Photographie aérienne de 1982



Photographie aérienne de 1993



Photographie aérienne de 2005



Photographie aérienne de 2012

Annexe 4.

Estimation des coûts de déconstruction

Cette annexe contient 2 pages.

Parking sis, 10 place de l'Odet à Gouesnac'h (29)										
Dénomination	Usage	Parcelles cadastrales	Surface des parcelles (m²)	Emprise au sol (m²)	Surface de planchers (m²)	Longueur max (m)	Largeur max (m)	Hauteur max (m)	Type	Remarques
Site d'étude	Parking	AA 545	1280	-	-	50	45	-	Parking en enrobé et espace vert non entretenus - absence de bâtiment	Une partie n'a pas été visitée en raison de barrière héras

Estimation des coûts de déconstruction

Parking sis, 10 place de l'Odet à Gouesnac'h (29)

Code	Désignation	Unité	Montant HT €
1	TRAVAUX PREPARATOIRES		6 000 €
1.1	Contacts et autorisations préalables (DICT, concessionnaires, emprises voiries, etc.)	forfait	500 €
1.2	Constat d'huissier - avant travaux	forfait	500 €
1.3	Protections des avoisinants et voiries, signalisations, clôtures, sécurisation des opérations	forfait	2 500 €
1.4	Installations nécessaires au chantier - cantonnement - amenée du matériel - préparation du chantier	forfait	1 000 €
1.5	Nettoyage et débroussaillage général des extérieurs, y compris élimination des déchets verts et divers	forfait	1 000 €
1.6	Fourniture et pose d'un panneau de chantier	forfait	500 €
2	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES		4 000 €
2.1	Retrait de l'enrobé*	forfait	4 000 €
3	RECEPTION DES TRAVAUX - LIVRAISON DU TERRAIN ET REMISE EN ETAT		5 000 €
3.1	Remise en état du site, nettoyage, réfection des abords, nivellement du site, pose et cession de barrières HERAS autour du site, repli du chantier et réception	forfait	3 500 €
3.2	Relevé topographique intégral par un géomètre expert	forfait	500 €
3.3	Constat d'huissier - après travaux	forfait	500 €
3.4	Emission d'un DOE	forfait	500 €
TOTAL TRANCHE FERME		TOTAL € HT	15 000 €
		TVA	3 000 €
		TOTAL € TTC	18 000 €

(*) : prix indiqué sous réserve que les enrobés ne contiennent pas d'amiante ni de HAP (diagnostics à réaliser)

Annexe 5.

Cartographie des réseaux existants

Cette annexe contient 25 pages.

Réf. travaux **309770686**Gouesnach
29950 GOUESNACHCréé le **18/04/2023**
Débute le **05/05/2023**
Durée : **100 jours**Retrouvez votre tableau
récapitulatif,
vos plans et un outil de mesures
sur l'application Dict.fr Mobile**Exploitants****ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE**

CHEZ PROTYS P0099, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9

**CONCERNÉ** 0299035587 0181624701 0176614701 6031802.ENEDIS@demat.protys.frDT 405955811

Envoyé le 18/04/2023

Réponse 406266656

Reçu le 24/04/2023

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans le mprise des travaux déclarés. Nom du contact : LE ROYER Charles Eric.

CD29 - ATD Pays de Cornouaille - Ty-Nay

TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX

**NON CONCERNÉ** 0298980462 0298762020 0298762020 cd29-atd-cornouaille-tynai@demat.sogelink.frDT 405955813

Envoyé le 18/04/2023

Réponse 406061979

Reçu le 19/04/2023

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage. Nom du contact : Eric Le Nadan.

ORANGE - Q2 BRETAGNE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX

**CONCERNÉ** 0228563535 0810300111 FT44Q2.FTO@demat.protys.frDT 405955809

Envoyé le 18/04/2023

Réponse 405969654

Reçu le 18/04/2023

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

SAUR GRAND OUEST

SAUR FINISTERE, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX

**CONCERNÉ** 0297544702 0277624009 saur-go-finistere@demat.sogelink.frDT 405955812

Envoyé le 18/04/2023

Réponse 406015384

Reçu le 19/04/2023

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA, EU. Recommandations : POUR UN RDV SUR LE SITE , ADRESSER UN MAIL A LADRESSE : rdvsite.ouest@saur.com 10 jours de préavis.

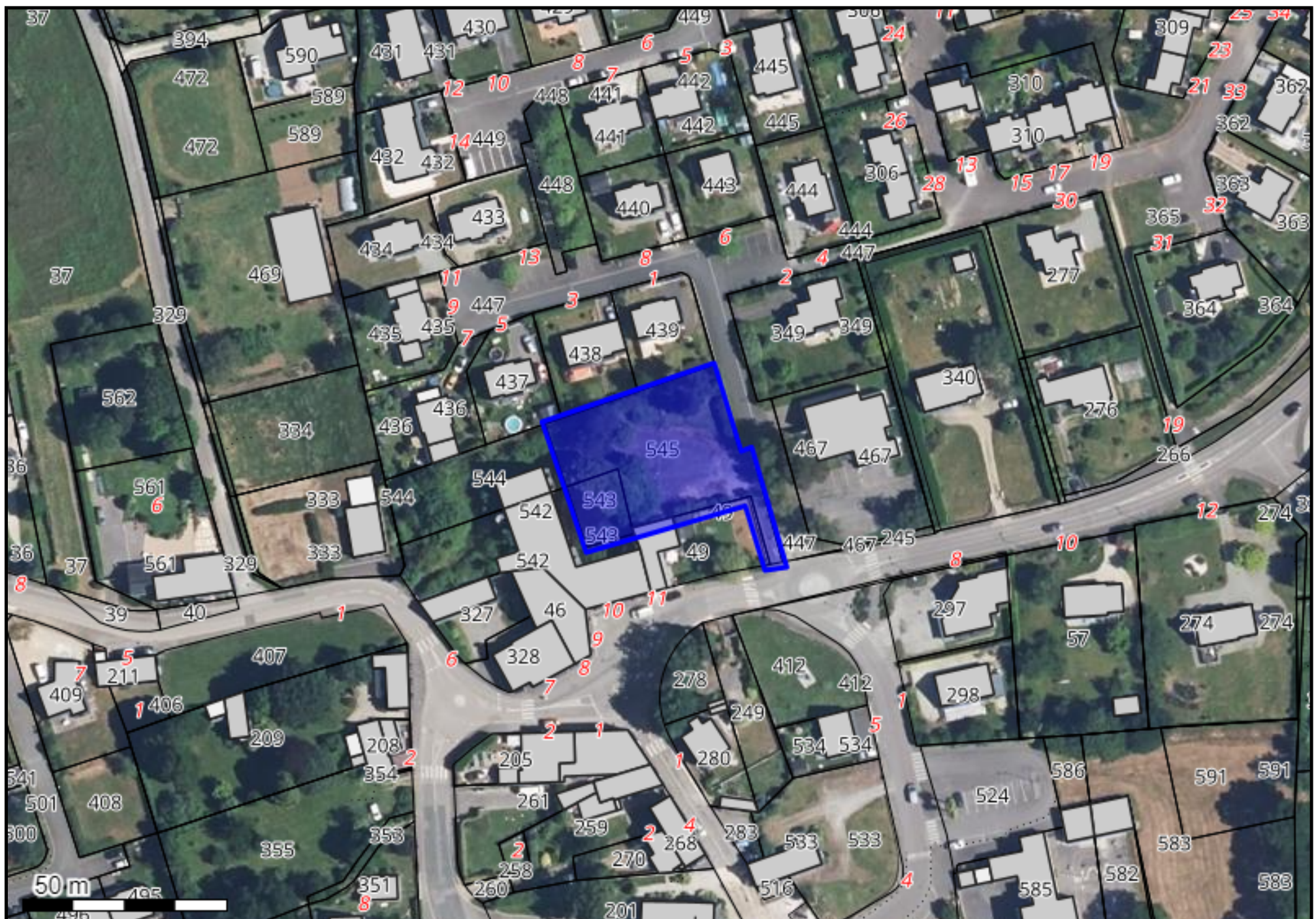
Autres destinataires**MAIRIE**

SERVICE TECHNIQUE Voirie & Eclairage, 19 ROUTE DE BENODET 29950 GOUESNACH

NON REQUIS 0298517475 contact@mairie-gouesnach.bzhIPT 405955810

Envoyé le 18/04/2023





(47.912885 -4.116718);(47.913014 -4.116152);(47.912820 -4.116063);(47.912829 -4.116029);(47.912565 -4.115913);(47.912558 -4.115986);(47.912700 -4.116050);(47.912597 -4.116573);(47.912885 -4.116718);

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE CHEZ PROTYS P005

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

CS 90125

2 7 0 9 1 EVREUX CEDEX 9

France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 3 0 4 1 8 0 4 2 6 9 D 9 7

N° affaire du responsable du projet : 309770686

Date de la déclaration : 18 / 04 / 2023

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPFB

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Johan LANSEMAN

Tél. : 0 2 4 0 3 8 6 7 0 6 Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ : Gouesnach

CP : 2 9 9 5 0 Commune principale : GOUESNACH

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A3

Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ : F O V D E M

Décrivez le projet : sondage et démolition

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 05 / 2023

Durée du chantier : 1 0 0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse₍₂₎ :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille :

Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées₍₃₎ :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Johan LANSEMAN

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

BURGEAP NANTES
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2023041804269D97

Référence de l'exploitant : 2316031131.231601RDT02

N° d'affaire du déclarant : 309770686

Personne à contacter (déclarant) : LANSEMAN Johan

Date de réception de la déclaration : 18/04/2023

Commune principale des travaux : 29950 GOUESNACH

Adresse des travaux prévus : Gouesnach

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRBZH-EXPLOITANTS-RESEAUX-SOURC

Personne à contacter : LE ROYER Charles Eric

Numéro / Voie : 64 Boulevard Voltaire

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 35000 RENNES

Tél. : +33299035587

Fax :

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Finistère 0298103150

Responsable du dossier

Nom : LE ROYER Charles Eric

Désignation du service : Pôle DT DICT Bretagne

Tél : +33 299035587

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : LE ROYER Charles Eric

Signature :

Date : 24/04/2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- S'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si vos travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

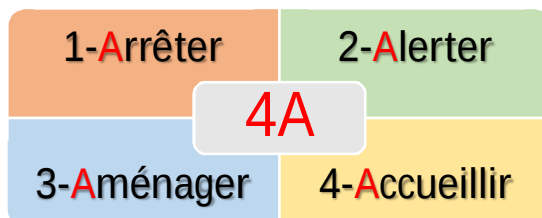
- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage exclusivement en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte (ex : portiques à proximité d'un réseau aérien)
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par Enedis.

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire sera réalisée pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 76 61 47 01**



Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des 2 cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Réseaux fils isolés

Interdiction de toucher

→ Risque d'altération de l'isolant

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT

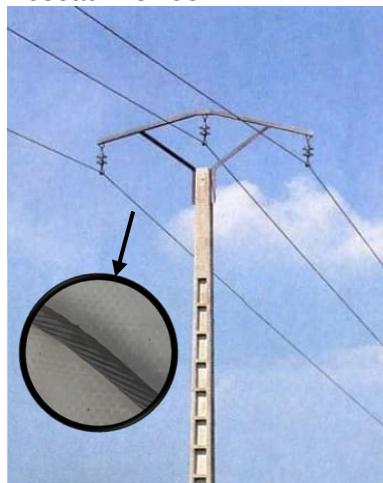


Réseaux fils nus

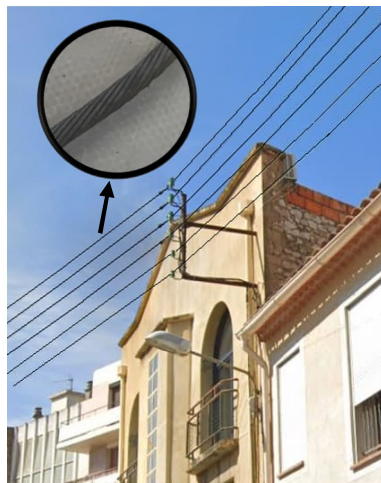
Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ Risque d'arc électrique et d'électrocution

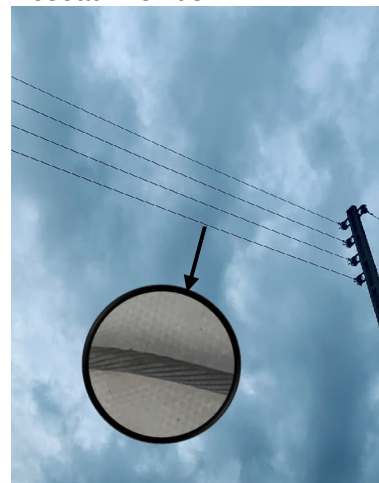
Réseau fils nus HTA



Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  ou  Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

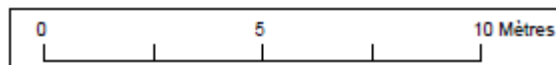
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau.

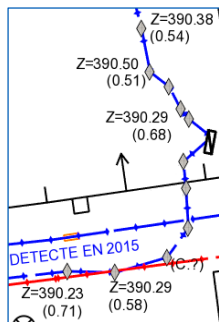
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

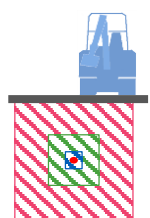
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. Il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude



 Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$

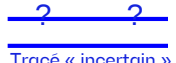
 Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

 Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B			
Classe C	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT)  ou 		Fourreau vide en attente  ou 
Poste	 POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	 Mise à la terre du réseau		 Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

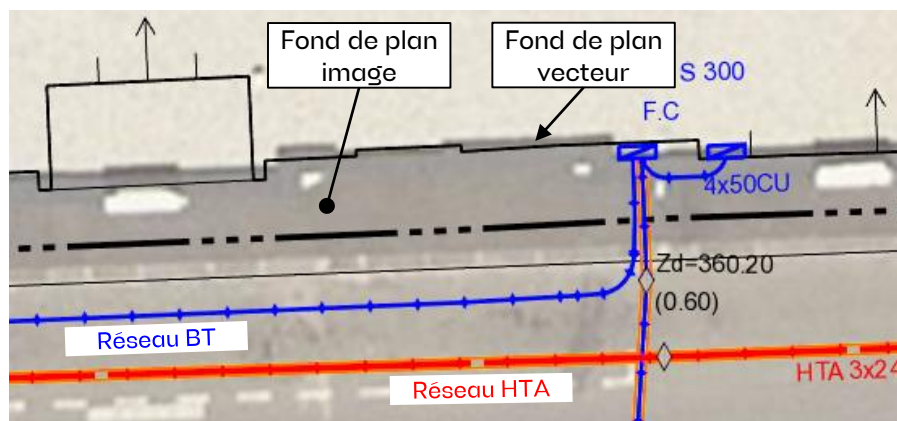
Accessoires réseaux principaux

-  Coffret électrique
-  Coffret RMBT
-  Jonction BT
-  Jonction HTA
-  Remontée aéro-sout. BT
-  Remontée aéro-sout. HTA
-  Boîte capot BT
-  Boîte capot HTA
-  Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

-  Bâtiment
-  Porte
-  Bordure de trottoir
-  Mur
-  Plaque d'égout
-  Avaloir eaux pluviales
-  Bouche d'eau
-  Plaque
-  Arbre

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

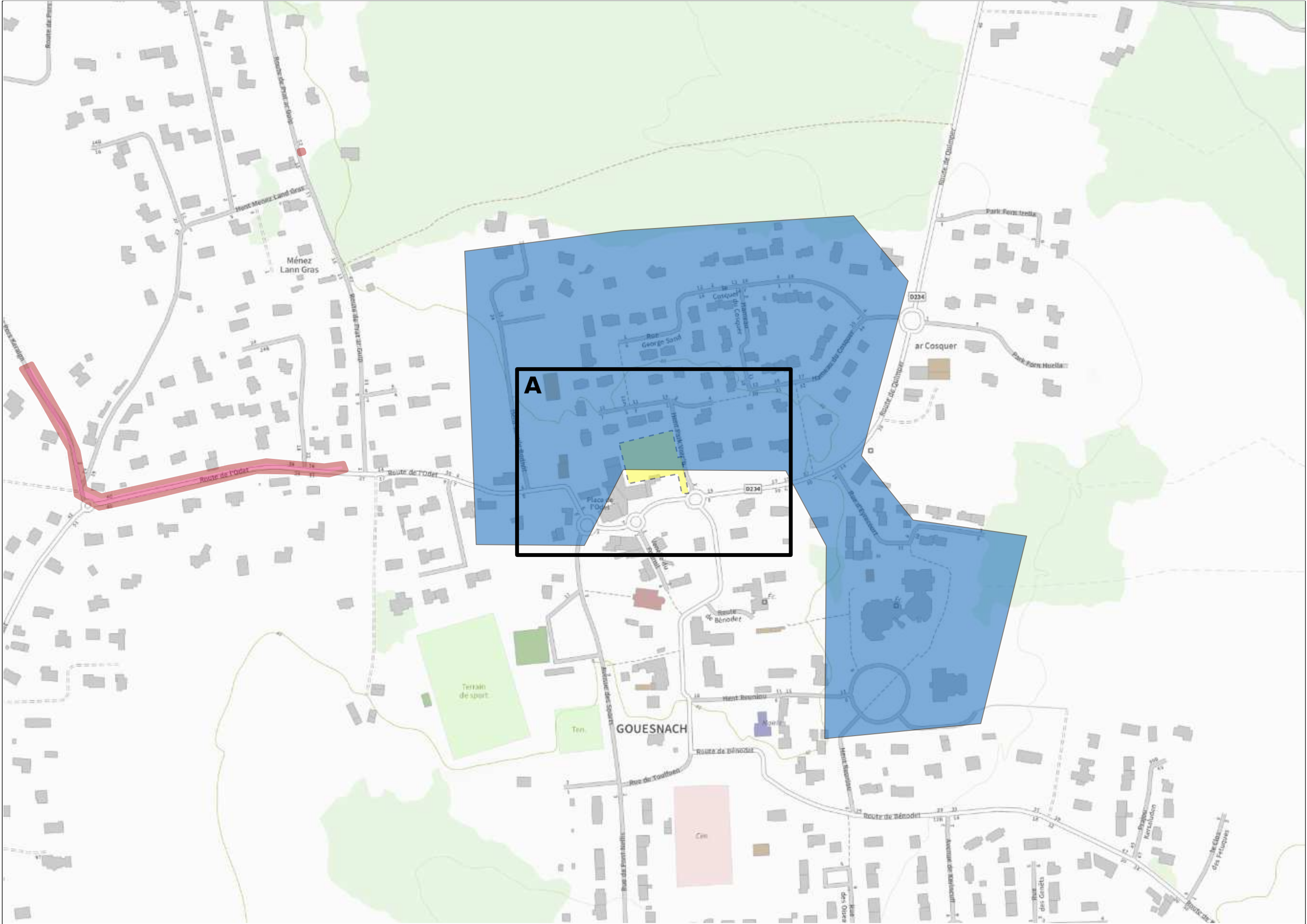
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
18/04/2023

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)

• Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.

S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

0

20

40 Mètres

© ENEDIS 2021



Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Dans l'emprise de votre projet/chantier, certains câbles en exploitation sous tension ne sont pas en classe A, voire absents des plans de détails et uniquement représentés dans le plan d'ensemble (classe de précision C).

Le Responsable de Projet doit donc, avant le début des travaux, procéder à des Investigations Complémentaires ou Opérations de Localisation en vue du marquage piquetage

Responsable : LE ROYER Charles Eric

Tél : +33299035587

Date : 24/04/2023

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2023041804269D97 - 29950 - GOUESNACH - Gouesnach

Protys - Mai 2017

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : CD29 - ATD Pays de Cornouaille - Ty-Nay

Destinataire : Hervé Nicolas
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 3 0 4 1 8 0 4 2 6 9 D 9 7
N° affaire du responsable du projet : 309770686
Date de la déclaration : 18 / 04 / 2023
☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPFB
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Johan LANSEMAN
Tél. : 0 2 4 0 3 8 6 7 0 6 Fax₍₁₎ : _____
Courriel₍₁₎ : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ : Gouesnach
CP : 2 9 9 5 0 Commune principale : GOUESNACH
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur : ☒
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ : F O V D E M
Décrivez le projet : sondage et démolition
Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 05 / 2023 Durée du chantier : 1 0 0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____
Date des investigations complémentaires : _____ / _____ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Johan LANSEMAN
Signature :  Sogelink[®]
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : _____
N° affaire de l'exécutant des travaux : _____
Date de la déclaration : _____ / _____ / _____
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : _____

Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : _____
Complément / Service : _____
N° : _____ Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____ N° SIRET : _____
Personne à contacter : _____
Tél. : _____ Fax₍₁₎ : _____
Courriel₍₁₎ : _____

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse₍₂₎ : _____
CP : _____ Commune principale : _____
Nb de communes : _____ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : _____
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ : _____
Décrivez les travaux : _____
Techniques utilisées₍₃₎ : _____
☐ Autre, précisez la technique : _____
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : _____ / _____ / _____
Durée du chantier : _____ jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : _____
Signature : _____
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BURGEAP BURGEAP Agence Loire Bretagne
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 3 0 4 1 8 0 4 2 6 9 D 9 7
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 309770686
Personne à contacter (déclarant) : LANSEMAN Johan
Date de réception de la déclaration : 18 / 04 / 2023
Commune principale des travaux : GOUESNACH
Adresse des travaux prévus : Gouesnach

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : CD29 - ATD Pays de Cornouaille - Ty-Nay
Personne à contacter : Hervé Nicolas
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0 2 9 8 9 8 0 4 6 2 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☐ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 9 8 9 8 0 4 6 2 0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Eric Le Nadan
Désignation du service : CD29/Antenne de Quimper
Tél. : 0 2 9 8 9 8 0 4 6 0

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : LE NADAN Eric
Signature :  Sogelink
Date : 19 / 04 / 2023 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 0

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ORANGE - Q2 BRETAGNE Service DICT

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

TSA 70011

6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX

France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 3 0 4 1 8 0 4 2 6 9 D 9 7

N° affaire du responsable du projet : 309770686

Date de la déclaration : 18 / 04 / 2023

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPFB

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Johan LANSEMAN

Tél. : 0 2 4 0 3 8 6 7 0 6 Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ : Gouesnach

CP : 2 9 9 5 0 Commune principale : GOUESNACH

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ : F O V D E M

Décrivez le projet : sondage et démolition

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 05 / 2023 Durée du chantier : 1 0 0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax₍₁₎ :

Courriel₍₁₎ :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse₍₂₎ :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées₍₃₎ :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Johan LANSEMAN

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ₍₁₎ :	Date d'édition ₍₁₎ :	Sensible :	Prof. règl. mini ₍₁₎ :	Matériau réseau ₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		___ cm	
			___ / ___ / ___		___ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

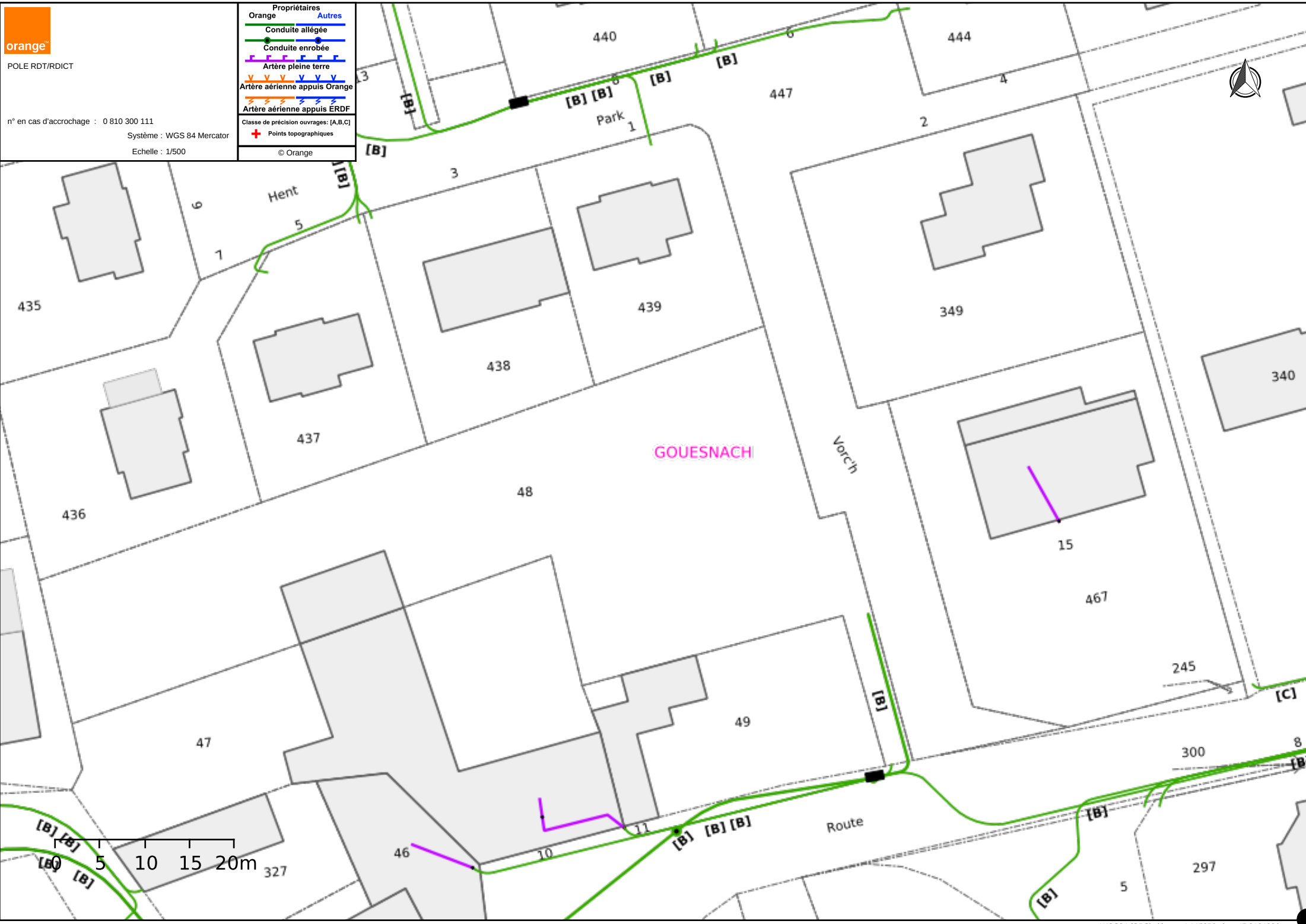
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : _____

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____





POLE RDT/RDICT

n° en cas d'accrochage : 0 810 300 111

Système : WGS 84 Mercator

Echelle : 1/500

Propriétaires

Orange Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

Artère pleine terre

Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: (A,B,C)

Points topographiques

© Orange

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SAUR GRAND OUEST SAUR FINISTERE

Destinataire :

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 3 0 4 1 8 0 4 2 6 9 D 9 7
N° affaire du responsable du projet : 309770686
Date de la déclaration : 18 / 04 / 2023
☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : EPFB
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : BURGEAP
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Johan LANSEMAN
Tél. : 0 2 4 0 3 8 6 7 0 6 Fax₍₁₎ :
Courriel₍₁₎ : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse₍₂₎ : Gouesnach
CP : 2 9 9 5 0 Commune principale : GOUESNACH
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur : ☒
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ : F O V D E M
Décrivez le projet : sondage et démolition
Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 05 / 2023 Durée du chantier : 1 0 0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☐ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :
Date des investigations complémentaires : / /
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Johan LANSEMAN
Signature :  Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : / /
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax₍₁₎ :
Courriel₍₁₎ :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse₍₂₎ :
CP : Commune principale :
Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux₍₃₎ :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées₍₃₎ :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☐ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BURGEAP BURGEAP Agence Loire Bretagne
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 3 0 4 1 8 0 4 2 6 9 D 9 7

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant : 309770686

Personne à contacter (déclarant) : LANSEMAN Johan

Date de réception de la déclaration : 18 / 04 / 2023

Commune principale des travaux : GOUESNACH

Adresse des travaux prévus : Gouesnach

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST SAUR FINISTERE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX

Tél. : 0 2 9 7 5 4 4 7 0 2 Fax :

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA EU _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : CLASSE / C Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____ / ____ / ____ Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : 0 cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

POUR UN RDV SUR LE SITE, ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : rdvsite.ouest@saur.com 10 jours de préavis

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 7 7 6 2 4 0 0 9

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : SERVICE DICT

Tél. : 0 2 9 7 6 2 7 2 0 2

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : CASTELNAU Laure

Signature :  Sogelink

Date : 19 / 04 / 2023 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

LEGENDE

EA

	Tronçons classe C		Dégrilleur		Régulateur de pression
	Tronçons classe B		Dessableur		Réserve incendie
	Tronçons classe A		Disconnecteur		Réservoir au sol/Bâche
	Accélérateur		Forage		Réservoir de chasse
	Anode protect.cathodique		Isolation électrique		Réservoir (semi)enterré
	Auto-contrôle		Micro ventouse		Réservoir sur tour
	Barrage		Piézomètre		Shunt
	Boîte à boues		Plaque d'extrémité		Siphon
	Borne fontaine		Poste de soutirage		Soupape anti-bélier
	Bouche d'incendie		Poteau d'incendie		Stabilisateur d'écoulement
	Bouche de lavage		Potelet protect.cathodique		Station de pompage
	Brise charge		Prise d'eau		Station de surpression
	Canal de mesure		Prise de potentiel		Traitement sur réseau
	Captage		Production avec traitement		Vanne asservie
	Chasse automatique		Puisard		Vanne
	Cheminée d'équilibre		Puits		Vanne de survitesse
	Clapet		Purge		Vanne en attente
	Compteur production/secto.		Réducteur de pression		Vanne fermée
	Compteur export/import		Réduction		Vanne réglée
	Ddass		Regard		Ventouse
	Débitmètre		Régulateur de débit		Vidange

①②④ Borne 1/2/4 prises

EU

	Tronçons classe C		Chasse		Rond visitable à grille
	Tronçons classe B		Clapet		Station d'épuration
	Tronçons classe A		Débitmètre		Tampon/avaloir
	Avaloir		Dégrilleur		Té de curage
	Avaloir à grille		Dessableur		Traitement sur réseau
	Bassin de rétention		Déversoir d'orage		Vacuomètre
	Batardeau		Exutoire		Vanne
	Brise charge		Lagune		Vanne à guillotine
	Canal de mesure		Plaque pleine		Vanne à manchon
	Carré borgne		Poste de relevage		Vanne murale
	Carré visitable		Puisard		Ventouse
	Carré visitable à grille		Rond borgne		Vidange
	Chambre de détente		Rond visitable		

Recommandations techniques et consignes de sécurité

Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive. Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages D'assainissement...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolement des canalisations et ouvrages. En outre, les branchements n'apparaissent la plupart du temps pas sur ces plans. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque canalisation, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau >1,5m).

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande écrite à :
rdvsite.ouest@saur.com, un rendez-vous sur site peut être proposé dans un délai de 10 jours.

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, ...).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

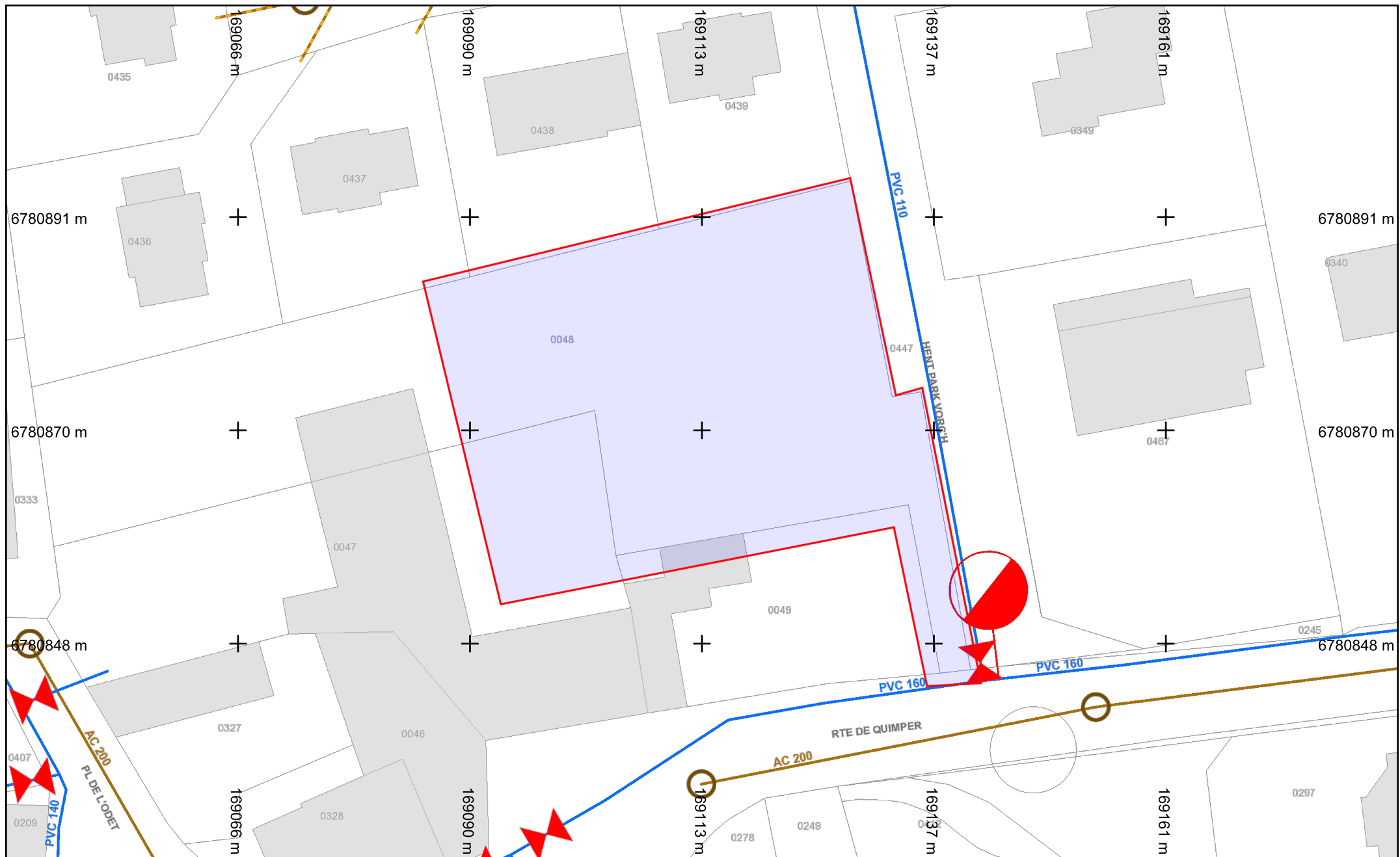
Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages. Une facturation sera établie, comprenant la prise en charge de l'intervention liée au sinistre, la main d'œuvre et la fourniture.

Le non-respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de l'article L1324-4 du Code de la santé publique :

*« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de **trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende** ».*



BURGEAP NANTES
Johan LANSEMAN
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0240386706
Courriel : burgeap-loire-bretagne-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie & Eclairage
19 ROUTE DE BENODET
29950 GOUESNACH

Le 18/04/2023

Objet : **Information préalable au projet de travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de GOUESNACH.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : sondage et démolition

Emplacement : Gouesnach 29950 GOUESNACH

Début du chantier : 05/05/2023

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2023041804269D97 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Johan LANSEMAN

 Sogelink

Annexe 6. Glossaire

Cette annexe contient 2 pages.

AEA (Alimentation en Eau Agricole) : Eau utilisée pour l'irrigation des cultures

AEI (Alimentation en Eau Industrielle) : Eau utilisée dans les processus industriels

AEP (Alimentation en Eau Potable) : Eau utilisée pour la production d'eau potable

ARR (Analyse des risques résiduels) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) du risque résiduel auquel sont exposées des cibles humaines à l'issue de la mise en œuvre de mesures de gestion d'un site. Cette évaluation correspond à une EQRS.

ARS (Agence régionale de santé) : Les ARS ont été créées en 2009 afin d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.

CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) : Cette carte gérée par le BRGM recense de manière systématique les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

BASOL : Base de données gérée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie recensant les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Biocentre : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Elles prennent en charge les déchets en vue de leur traitement basé sur la biodégradation aérobie de polluants chimiques.

BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes) : Les BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) sont des composés organiques monoaromatiques volatils qui ont des propriétés toxiques.

COHV (Composés organo-halogénés volatils) : Solvants organiques chlorés aliphatiques volatils qui ont des propriétés toxiques et sont ou ont été couramment utilisés dans l'industrie.

DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : Cette structure régionale du ministère du Développement durable pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

Eluât : voir lixiviation

EQRS (Evaluation quantitative des risques sanitaires) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) des risques sanitaires auxquels sont exposées des cibles humaines.

ERI (Excès de risque individuel) : correspond à la probabilité que la cible a de développer l'effet associé à une substance cancérigène pendant sa vie du fait de l'exposition considérée. Il s'exprime sous la forme mathématique suivante 10^{-n} . Par exemple, un excès de risque individuel de 10^{-5} représente la probabilité supplémentaire, par rapport à une personne non exposée, de développer un cancer pour 100 000 personnes exposées pendant une vie entière.

ERU (Excès de risque unitaire) : correspond à la probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu contracte un cancer s'il est exposé pendant sa vie entière à une unité de dose de la substance cancérigène.

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) : Ces composés constitués d'hydrocarbures cycliques sont générés par la combustion de matières fossiles. Ils sont peu mobiles dans les sols.

HAM (Hydrocarbures aromatiques monocycliques) : Ces hydrocarbures constitués d'un seul cycle aromatiques sont très volatils, les BTEX* sont intégrés à cette famille de polluants.

HCT (Hydrocarbures Totaux) : Il s'agit généralement de carburants pétroliers dont la volatilité et la mobilité dans le milieu souterrain dépendent de leur masse moléculaire (plus ils sont lourds, c'est-à-dire plus la chaîne carbonée est longue, moins ils sont volatils et mobiles).

IEM (Interprétation de l'état des milieux) : au sens des textes ministériels du 8 février 2007, l'IEM est une étude réalisée pour évaluer la compatibilité entre l'état des milieux (susceptibles d'être pollués) et les usages effectivement constatés, programmés ou potentiels à préserver. L'IEM peut faire appel dans certains cas à une grille de calcul d'EQRS spécifique.

ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'enregistrement. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets industriels inertes par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. Sont considérés comme déchets inertes ceux répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.

ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Cette autorisation précise, entre autres, les capacités de stockage maximales et annuelles de l'installation, la durée de l'exploitation et les superficies de l'installation de la zone à exploiter et les prescriptions techniques requises.

ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets dangereux, qu'ils soient d'origine industrielle ou domestique, et les déchets issus des activités de soins.

Lixiviation : Opération consistant à soumettre une matrice (sol par exemple) à l'action d'un solvant (en général de l'eau). On appelle lixiviat la solution obtenue par lixiviation dans le milieu réel (ex : une décharge). La solution obtenue après lixiviation d'un matériau au laboratoire est appelée un éluât.

PCB (Polychlorobiphényles) : L'utilisation des PCB est interdite en France depuis 1975 (mais leur usage en système clos est toléré). On les rencontre essentiellement dans les isolants diélectriques, dans les transformateurs et condensateurs individuels. Ces composés sont peu volatils, peu solubles et peu mobiles.

Plan de Gestion : démarche définie par les textes ministériels du 8 février 2007 visant à définir les modalités de réhabilitation et d'aménagement d'un site pollué.

QD (Quotient de danger) : Rapport entre l'estimation d'une exposition (exprimée par une dose ou une concentration pour une période de temps spécifiée) et la VTR* de l'agent dangereux pour la voie et la durée d'exposition correspondantes. Le QD (sans unité) n'est pas une probabilité et concerne uniquement les effets à seuil.

VTR (Valeur toxicologique de référence) : Appellation générique regroupant tous les types d'indices toxicologiques qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique à seuil d'effet) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans seuil d'effet). Les VTR sont établies par des instances internationales (l'OMS ou le CIPR, par exemple) ou des structures nationales (US-EPA et ATSDR aux Etats-Unis, RIVM aux Pays-Bas, Health Canada, ANSES en France, etc.).

VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) : Valeur limite d'exposition correspondant à la valeur réglementaire de concentration dans l'air de l'atmosphère de travail à ne pas dépasser durant plus de 8 heures (VLEP 8H) ou 15 minutes (VLEP CT) ; la VLEP 8H peut être dépassée sur de courtes périodes à condition de ne pas dépasser la VLEP CT.

Annexe 7.

Limites d'utilisation d'une étude de pollution

Cette annexe contient 1 page.

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de notre société.

2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

5- Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GINGER BURGEAP

6- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée en dehors du cadre de la mission objet du présent mémoire si les préconisations ne sont pas mises en œuvre.